



RCS : NANTES  
Code greffe : 4401

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00847  
Numéro SIREN : 347 421 273  
Nom ou dénomination : 2AS-CAROL

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2017 sous le numéro de dépôt 940



Déposé au Greffe  
le 20 JAN. 2017  
sous le n° 940

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01102015	et clos le	30092016	Régime simplifié d'imposition	Régime réel normal
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0-B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL 2.A.S. CAROL	58 bld Gustave Roch MIN 44200 NANTES
SIRET	3 4 7 4 2 1 2 7 3 0 0 0 1 7
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées	COMMERCE DE GROS	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------------	--

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	269 580	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Déficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%			
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité		
	Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
	Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 quater W / dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SECORA 385 ROUTE DE VANNES LES PAVILLONS 44800 SAINT HERBLAIN Tél: 02 28 01 17 30	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 16/12/2016 Lieu NANTES
Tél:	Qualité et nom du signataire: Gérant
	Signature CAROL PASCAL



Formulaire obligatoire  
(article 223 du Code général des impôts)

## IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD  
2016

## ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

**F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

**G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES**

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
MR CAROL PASCAL ASSOCIE 7 B RUE D'ANJOU HAUTE GOULAINÉ	498	2015	15 000				
MR CAROL PASCAL ASSOCIE 7 B RUE D'ANJOU HAUTE GOULAINÉ	498	2016	142 000				
MME HERVE CHRISTELLE ASSOCIEE 7 B RUE D'ANJOU HAUTE GOULAINÉ	2	2015	1 950				
MME HERVE CHRISTELLE ASSOCIEE 7 B RUE D'ANJOU HAUTE GOULAINÉ	2	2016	6 143				

**H DIVERS**

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 58 bld Gustave Roch 44200 NANTES Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 34742127300017 Néant  \*

				Exercice N clos le.		N-1	
				30092016		30092015	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 228	6 200	5 028	6 584	
	Fonds commercial (1)	AH	15 245		15 245	15 245	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	150 000		150 000	150 000	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	Terrains	AN					
	Constructions	AP					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	18 777	18 134	643	1 470	
	Autres immobilisations corporelles	AT	121 605	71 127	50 478	66 272	
	Immobilisations en cours	AV					
	Avances et acomptes	AX					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS					
	Autres participations	CU					
Créances rattachées à des participations	BB						
Autres titres immobilisés	BD						
Prêts	BF						
Autres immobilisations financières*	BH	5 812		5 812	5 812		
<b>TOTAL (II)</b>	BJ	322 667	95 461	227 206	245 382		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL					
	En cours de production de biens	BN					
	En cours de production de services	BP					
	Produits intermédiaires et finis	BR					
	Marchandises	BT	185 376		185 376	207 125	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	212 532	710	211 822	172 147	
	Autres créances (3)	BZ	8 025		8 025	5 911	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD					
	Disponibilités	CF	820 978		820 978	644 401	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	8 524		8 524	10 824	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	1 235 434	710	1 234 724	1 040 408	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	1 558 101	96 171	1 461 931	1 285 790		
Revois : (1) Dont droit au bail		15 245	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		5 812	(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROL

Néant  \*

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....400.....000.....)	DA	400 000		400 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	40 000		40 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	427 961		235 809
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	208 014		192 152
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	1 075 974		867 961
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	87 636		122 434
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	76 995		80 001
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	148 176		131 675
	Dettes fiscales et sociales	DY	71 867		83 720
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 282		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	385 956		417 830	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	1 461 931		1 285 790	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	340 341		332 525	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARI 2.A.S. CAROL				Exercice N		Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 902 283	FB		FC	2 902 283	2 519 248	
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			FG	4 505	FH		FI	4 505	4 464
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 906 788	FK		FL	2 906 788	2 523 713	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	4 473	1 481	
	Autres produits (1) (11)					FQ	68	54	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	2 911 329	2 525 247
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 054 759	1 842 457	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	21 749	(63 413)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	7 991	6 040	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	128 337	106 852	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	20 372	20 803	
	Salaires et traitements*					FY	251 956	241 660	
	Charges sociales (10)					FZ	86 723	84 202	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*				GA	20 435	18 881
			} - dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	10	4
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	2 592 334	2 257 486	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	318 995	267 762	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 581	4 033	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	2 581	4 033	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 656	5 501	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	2 656	5 501	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(74)	(1 468)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	318 921	266 293	

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2.A.S. CAROL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 557	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	15 875	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	20 432	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	119	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	5 866	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	6 980	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(119)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	15 210	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	87 593	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	2 913 910	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	2 357 560	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	208 014	
<b>RENOVOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	8 400
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	4 473	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	39 532	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 3 354 obligatoires A9 36 178				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		<b>Exercice N</b>		
PENALITES AMENDES ND		Charges exceptionnelles	119	
		Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<b>Exercice N</b>		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROL		Néant		*							
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
		TOTAL I		TOTAL II		TOTAL III		TOTAL IV		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	175 503	KE		KF		970	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2	KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	18 777	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	22 125	KW		KX			
		Matériel de transport *		KY	78 474	KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	19 718	LC		LD		1 289		
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes		LK		LL		LM				
	TOTAL III		LN	139 094	LO		LP		1 289		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T			
Autres participations		8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés		IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières		IT	5 812	IU		IV					
TOTAL IV		LQ	5 812	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	320 408	ØH		ØJ		2 259			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		à poste 1		à poste 2		à la fin de l'exercice 3		à la fin de l'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	176 473	IX	176 473
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	18 777	ML	18 777	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers	IU		MM		MN	22 125	MO	22 125	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	78 474	MR	78 474	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	21 007	MU	21 007	
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
TOTAL III		IY		NG		NH	140 383	NI	140 383		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	5 812	2G	5 812	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	5 812	2H	5 812	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	322 667	ØM	322 667		

Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROL

Néant  \*
**CADRE A** SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	3 674	PF	2 526	PG		PH	6 200
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	17 307	QA	827	QB		QC	18 134
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	20 021	QE	555	QF		QG	20 575
	Matériel de transport	QH	17 135	QI	15 293	QJ		QK	32 427
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	16 890	QM	1 235	QN		QO	18 124
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	71 352	QV	17 909	QW		QX	89 261
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	75 026	ØP	20 435	ØQ		ØR	95 461

**CADRE B** VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
TOTAL I														
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL II														
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst.gales.agenc. et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO	
TOTAL IV														
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW						NY						NZ	

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROL

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>	<b>TS</b>	<b>TT</b>	<b>TU</b>
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>	<b>TV</b>	<b>TW</b>	<b>TX</b>
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	<b>710</b>	<b>TY</b>	<b>TZ</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>7C</b>	<b>710</b>	<b>UB</b>	<b>UC</b>
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise :		SARL 2.A.S. CAROL		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	5 812	UV	5 812	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	749		749					
	Autres créances clients		UX	211 783		211 783					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 054		1 054				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	4 662		4 662				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 309		2 309					
	Charges constatées d'avance		VS	8 524		8 524					
<b>TOTAUX</b>			VT	234 893	VU	234 893	VV				
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	394		394						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	87 242		41 627		45 615				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	148 176		148 176						
Personnel et comptes rattachés		8C	22 915		22 915						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	35 846		35 846						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 875		2 875						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 204		2 204						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	8 027		8 027						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	76 995		76 995						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 282		1 282						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	385 956	VZ	340 341	45 615				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	125 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	159 802	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Main tax form table with columns for description, codes (WA-XO), and amounts. Includes sections for 'I. RÉINTEGRATIONS', 'II. DÉDUCTIONS', and 'III. RÉSULTAT FISCAL'.



Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2 . A . S . CAROL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	9 671	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
<b>Provisions pour risques et charges *</b>			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
<b>Provisions pour dépréciation *</b>			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
<b>Charges à payer</b>			
PROV. TVS	9K	3 062	9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>		YN	3 062
à reporter au tableau 2058-A :		YO	3 062
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 238septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS  
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)**

XU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROL Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)

CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪

(A)

(B)  
(ventilation par taux)

(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique



Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROLNéant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①\*Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① \*

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16%	Solde des moins-values à 16%
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire  
article 338 du code  
général des impôts

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2.A.S. CAROL</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROL Néant  \*

 Exercice ouvert le : 01102015 et clos le : 30092016 Durée en nombre de mois 12
**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	OA	2 902 283
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	4 505
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	68
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	3 933
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 1</b>	<b>OM</b>	<b>2 910 789</b>

**II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)**

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	2 054 759
Variation de stock (marchandises)	OO	21 749
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	7 991
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	107 884
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	10
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
<b>TOTAL 2</b>	<b>OJ</b>	<b>2 192 393</b>

**III - Valeur ajoutée produite**

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	718 396
-----------------------------	-------------------	----	---------

**IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	718 396
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 910 721
Période de référence	GY	01/10/2015
Date de cessation	GZ	30/09/2016
	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

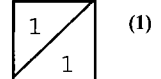
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 6 N° SIRET 3 4 7 4 2 1 2 7 3 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2.A.S. CAROL

ADRESSE (voie) 58 bld Gustave Roch MIN

CODE POSTAL 44200 VILLE NANTES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique CAROL Prénom(s) PASCAL

Nom marital % de détention 99.60 Nb de parts ou actions 498

Naissance : Date 040172 N° Département 44 Commune NANTES Pays FRANCE

Adresse : N° 7 Voie B RUE D'ANJOU

Code postal Commune HAUTE GOULAINÉ Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

**RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX**

ANNÉE 2016 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL 2 A.S. CAROL

du 01/10/2015

Adresse 58 bld Gustave Roch MIN 44200 NANTES

au 30/09/2016

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :** v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE
1	CAROL PASCAL GERANT	7 BIS RUE D'ANJOU 44115 HAUTE GOULAINÉ
2	PONTHOREAU KARL VENDEUR	1 CHEMIN DE LA MAISONNEUVE 44310 ST PHILBERT DE GRANDLIEU
3	RIBOT DAVID PREPARATEUR VENDEUR	1 ALLEE DES ILES 44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE
4	FOUCHER VERONIQUE COMPTABLE	5 RUE MICHEL STROGOFF 44300 NANTES
5	HODE DANIEL PREPARATEUR LIVREUR	LIEU DIT LA BROUSSE 44260 COUFFE
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	157 000			157 000				157 000
2	20 423	540		20 963				20 963
3	16 756			16 756				16 756
4	28 665			28 665				28 665
5	16 987			16 987				16 987
6								
7								
8								
9								
10								
**	239 831	540		240 371				240 371

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	1 197
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	2 869
<b>Total</b>	<b>4 066</b>

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩)			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2016 (total col.9 + total col.10) ⑪	244 437	- de l'exercice 2016 ⑪	307 700
- de l'exercice précédent ⑫	233 109	- de l'exercice précédent ⑬	283 744
Nom et qualité du signataire CAROL PASCAL Gérant		A NANTES le 16/12/2016 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2 AS -CAROL SARL  
Capital de 400 000 Euros  
Siège social : 58 bd Gustave Roch  
44261 NANTES Cedex  
347421273 RCS NANTES

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 DECEMBRE 2016**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 208 013,62 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 208 013,62 Euros

La totalité au compte « autres réserves »  
Le compte « autres réserves » s'élève ainsi à 635 974,41 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédent ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2015 :

Aucun dividende distribué

Exercice clos le 30 septembre 2014 :

Aucun dividende distribué

Exercice clos le 30 septembre 2013 :

Aucun dividende distribué

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 décembre 2016**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large, stylized loop.

**2 AS - CAROL SARL**  
**Capital de 400 000 Euros**  
**Siège social : 58 bd Gustave Roch**  
**44261 NANTES Cedex**  
**347421273 RCS NANTES**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 DECEMBRE 2016**

L'an deux mil seize  
Le 27 décembre,  
A 16 heures,

Les associés de 2 AS – CAROL , société à responsabilité limitée au capital de 400 000 Euros, divisé en 500 parts de 800 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur CAROL Pascal, propriétaire de 498 parts,  
Madame CAROL Christelle, propriétaire de 2 parts.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la société,

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal CAROL, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation des résultats de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce ; et décision à cet égard.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2016,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code du commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code du commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## **PREMIERE RESOLUTION**

- L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2016, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal, qui s'élèvent à un montant global de 9.495 Euros et qui ont donné lieu à une imposition de 3.165,00 Euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 208 013,62 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 208 013,62 Euros

En totalité au compte « autres réserves »

Le compte « autres réserves » s'élevant ainsi à 635 974,41 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédent ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2015 :

Aucun dividende distribué

Exercice clos le 30 septembre 2014 :

Aucun dividende distribué

Exercice clos le 30 septembre 2013:

Aucun dividende distribué

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

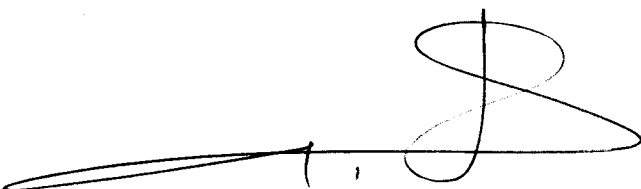
## **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des dites conventions.

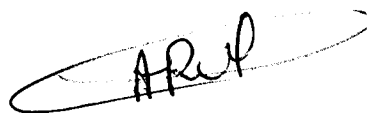
Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

P.CAROL



C.CAROL



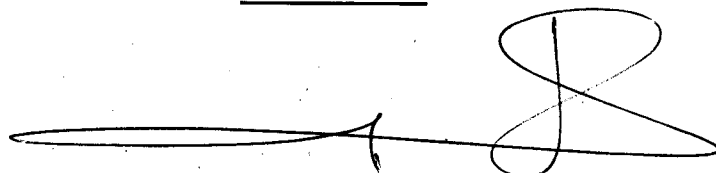
**2 AS -CAROL**  
**Capital de 400 000 €uros**  
**Siège social : 58 bd Gustave Roch**  
**44261 NANTES Cedex**  
**347421273 RCS NANTES**

**ETATS COMPTABLES DE L'EXERCICE CLOS AU 30/09/2016**

Approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27 décembre 2016

**CERTIFIES CONFORMES**

**LE GERANT**

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large, stylized loop.

2 AS - CAROL SARL  
Capital de 400 000 Euros  
Siège social : 58 bd Gustave Roch  
44261 NANTES Cedex  
347421273 RCS NANTES

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 DECEMBRE 2016**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

1) Situation et activité de la société au cours de l'exercice

	30/09/2015	30/09/2016
Chiffre d'affaires	2 523 713	2 906 788
Marge commerciale	740 205	825 775
Marge globale	738 628	822 289
Charges externes	106 852	128 337
Valeur ajoutée	631 776	693 952
Excédent brut d'exploitation	285 111	334 900
Amortissements, dépréciations et provisions	18 881	20 435
Résultat d'exploitation	267 762	318 995
Résultat financier	- 1468	-75
Résultat courant	266 293	318 921
Résultat net	192 152	208 014

Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

L'activité devrait se stabiliser au niveau atteint au cours de l'exercice.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2016, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activité en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

2) Affectation du résultat

Le compte de résultat fait apparaître, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, un bénéfice de 208 013,62 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante

Au compte « autres réserves » 208 013,62 Euros

Aucun dividende distribué.

Nous vous précisons que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédent ont été de :

	Nombre de parts	Dividendes distribués par part	Abattement
Exercice N -1	500	0	
Exercice N - 2	500	0	
Exercice N -3	500	0	

### 3/ Conventions réglementées

Vous allez prendre connaissance par ailleurs de notre rapport spécial sur les conventions visées par l'article L 223-19 du code de commerce et dont nous vous demandons la ratification ainsi que le prévoit le projet de résolutions ci-joint.

### Dépenses non déductibles fiscalement

Les dépenses non déductibles du résultat fiscal s'élèvent à 9 495,00 Euros et ont donné lieu à une imposition de 3 165 Euros.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

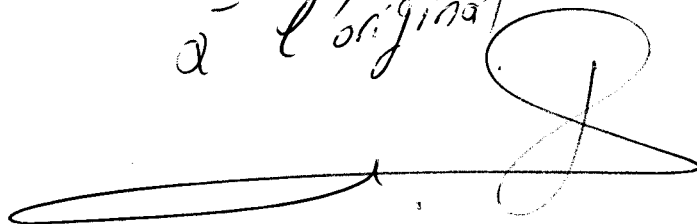
LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large, stylized loop.

**Comptes annuels**  
**Période du 01/10/2015 au 30/09/2016**

**SARL 2.A.S. CAROL**  
58 bld Gustave Roch  
MIN  
44200 NANTES

*Certifié Conforme  
à l'original*

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large, circular flourish.

## ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise

SARL 2.A.S. CAROL  
58 bld Gustave Roch  
MIN  
44200 NANTES

pour l'exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016,

et conformément à nos accords , j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit, et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 461 931 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	2 906 788 Euros
- Résultat net comptable,	208 014 Euros

Fait à SAINT HERBLAIN  
Le 02/12/2016

DENAUD Laurent  
Expert-comptable

DEPOSE AU GREFFE LE : 20/11/17 .

REGLEMENT : CB 45,48 €

DEPOSANT :